



Luxembourg, le 15/03/2022

LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Vu le règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ;

Vu la loi modifiée du 4 septembre 2015 relative aux produits biocides ;

Vu l'autorisation simplifiée EU-0027073-0000 dans l'Etat membre de référence Italie du 12/11/2021, portant autorisation de la mise sur le marché du produit biocide dénommé «FLY IN» ;

Conformément au rapport d'évaluation et au résumé des caractéristiques du produit biocide y relatifs ;

Vu la procédure de notification en vertu de l'article 27 concernant le produit biocide dénommé «FLY IN», présentée le 22/02/2022 par S.R. Last Shield Limited, Christodoulou Sozou 31, CY-1095 Nicosia, Chypre sous le N° de procédure BC-XJ073901-22 ;

Arrête :

Art. 1^{er} – La notification du produit biocide «**FLY IN**» est acceptée conformément au dossier produit à l'appui de la demande de notification en vertu de l'article 27. Ce dossier fait partie intégrante de la présente notification.

La notification porte le N° **39/22/L-000** (R4BP asset LU-0028154-0000) et couvre la mise sur le marché sous le nom commercial:

FLY IN

Le numéro d'autorisation à mentionner sur l'étiquette du produit biocide en vertu de l'article 69 du règlement (UE) N° 528/2012 est le numéro EU-0027073-0000.

Art.2 – La période de validité de la notification N° **39/22/L-000** prend fin le **12/11/2031**.

Art.3 – La mise sur le marché et l'utilisation du produit sont soumises aux conditions et restrictions énoncées par le résumé des caractéristiques du produit annexé, qui fait partie intégrante de la présente notification.

La classification, l'étiquetage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent répondre aux exigences de l'article 69 du règlement 528/2012¹. **Les langues officielles éligibles sont les langues allemande ou française.** L'étiquetage, l'emballage et, s'il y a lieu, la notice explicative doivent en particulier porter les mentions figurant au résumé des caractéristiques du produit annexé.

Art.4 – Le responsable de la mise à disposition sur le marché effectue la déclaration des données pertinentes au Centre Antipoisons² préalablement à la mise à disposition du produit sur le marché et conformément aux instructions jointes en annexe.

Les appelants à partir du Luxembourg peuvent joindre le Centre Antipoisons 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 sous le numéro de téléphone (+352) 8002 5500. Ce numéro doit normalement aussi apparaître sous la section 1.4 «Numéro de téléphone d'appel d'urgence» de la fiche de données de sécurité du produit.

Information : Depuis le 1^{er} septembre 2015, aucun produit biocide ne peut être mis à disposition sur le marché européen si le fabricant ou l'importateur de chaque substance active contenue dans le produit ou, le cas échéant, l'importateur du produit biocide, n'est inscrit sur la liste visée à l'article 95 du Règlement UE n° 528/2012. Cette disposition est également applicable aux substances actives biocides inscrites à la catégorie 6 de l'annexe I du règlement (UE) 528/2012.

La présente décision est susceptible d'un **recours en réformation devant le tribunal administratif**. Le délai de recours est de 40 jours à partir de la notification de la présente décision. Le recours est à former par requête signée d'un avocat à la Cour (inscrit à la liste I ou V des tableaux dressés par le conseil de l'Ordre des avocats).

Dans le même délai, vous pouvez adresser un **recours gracieux** par écrit à la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable**. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours en réformation devant le tribunal administratif est suspendu. Si dans les 3 mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de 40 jours pour introduire le recours en réformation devant le tribunal administratif commence à courir.

Vous pouvez également introduire une **réclamation auprès du Médiateur - Ombudsman**. Veuillez noter que cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux. Le Médiateur - Ombudsman ne peut pas

¹ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

² Selon l'article 73 du règlement (UE) N° 528/2012, l'article 45 du règlement (CE) N° 1272/2008² s'applique aux produits qui tombent sous l'égide du règlement (UE) N° 528/2012. Au Luxembourg, la mise en œuvre du susdit article 45 est une compétence du Ministère de la Santé. Ce dernier a confié l'exécution des tâches découlant de l'article 45 au *Centre Antipoisons de Bruxelles* par le biais d'une convention.

modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

Pour plus d'informations concernant vos droits en matière de recours, il vous est loisible de consulter la rubrique « Recours contre un acte administratif » sur le site ci-après : <https://guichet.public.lu/fr.html>

Pour la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable



Joëlle WELFRING

directrice-adjointe de l'Administration de l'environnement

Annexe(s) :

- 1) résumé des caractéristiques d'un produit biocide
- 2) instructions pour la déclaration auprès du centre Antipoisons

FLY IN , 39/22/L-000

° 39/22/L-000, Case in 2022: BC-XJ073901-22, SN-NOT Notification for placing on the market - simplified procedure.
--

Annexe à la notification N° 39/22/L-000

- VERSION DU 15/03/2022 -

RESUME DES CARACTERISTIQUES D'UN PRODUIT BIOCIDÉ

Nom(s) : FLY IN

Type de produit(s) : 19

N° de notification : 39/22/L-000

R4BP Asset number : LU-0028154-0000

1.	Informations administratives.....	2
1.1.	Nom commercial du produit	2
1.2.	Détenteur de l'autorisation	2
1.3.	Fabricant(s) du produit.....	2
1.4.	Fabricant(s) de la substance active	2
2.	Composition et formulation du produit	3
2.1.	Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit.....	3
2.2.	Type de formulation	3
3.	Mentions de danger et conseils de prudence.....	3
4.	Utilisation(s) autorisée(s).....	3
4.1.	Descriptions de l'utilisation N°	3
4.1.1.	Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N°	4
4.1.2.	Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° :	5
4.1.3.	Si spécifique à l'utilisation N° : Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	5
4.1.4.	Si spécifique à l'utilisation N° : Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage	5
4.1.5.	Si spécifique à l'utilisation N° : Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales.....	5
5.	Instructions d'utilisation générales.....	7
5.1.	Consignes d'utilisation	7
5.2.	Mesures de gestion des risques	7
5.3.	Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement	8
5.4.	Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage..	8
5.5.	Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales	8
6.	Autres informations	8

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

FLY IN

1.2. Détenteur de notification

Nom et adresse du détenteur	S.R. Last Shield Limited, Christodoulou Sozou 31, CY-1095 Nicosia, Chypre
Numéro de notification	39/22/L-000
R4BP Asset number	LU-0028154-0000
Date de la notification	15/03/2022
Date d'expiration de la notification	12/11/2031

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom(s) et adresse(s) du fabricant	LAST SHIELD LIMITED Kibbutz Gvat 36579 Gvat IL-Israël
Adresse(s) du site de production	LAST SHIELD LIMITED Kibbutz Gvat 36579 Gvat IL-Israël

1.4. Fabricant(s) de la substance active

Substance active	Œuf en poudre (CAS: /)
Nom et adresse du fabricant	SHIJIAZHUANG LEMANDOU CHEMICALS, LTD 17TH FLOOR, BLOCK A, COFCO HEBEI PLAZA, NO.345 YOUYI NORTH STR. SHIJIAZHUANG CN-050071 SHIJIAZHUANG Chine
Adresse(s) du site de production	SHIJIAZHUANG LEMANDOU CHEMICALS, LTD 17TH FLOOR, BLOCK A, COFCO HEBEI PLAZA, NO.345 YOUYI NORTH STR. SHIJIAZHUANG CN-050071 SHIJIAZHUANG Chine
Substance active	Saccharomyces cerevisiae (levure) (CAS: 68876- 77-7)
Nom et adresse du fabricant	Algist Bruggeman Langerbruggekaai 37 9000 Gent Belgique

Adresse(s) du site de production	Algist Bruggeman Langerbruggekaai 37 9000 Gent Belgique
----------------------------------	--

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom/Name	IUPAC Nom/Name	CAS / EC	teneur/Gehalt
Substances actives / Wirkstoffe			
Œuf en poudre	Œuf en poudre		30 % m/m
Saccharomyces cerevisiae (levure)	Saccharomyces cerevisiae (levure)	68876-77-7	50 % m/m

2.2. Type de formulation

Poudre soluble dans l'eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mentions de danger	P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Conseils de prudence	
Note	/

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1. Descriptions de l'utilisation N°1

Tableau 1: Utilisation # 1 - Fly in – Piège à mouches à remplir d'eau

Type de produit	PT19-Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Appât pour mouches
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Mouches domestiques (<i>Musca domestica</i>) Mouches charbonneuses (<i>Stomoxys Calcitrans</i>) Adultes
Domaine d'utilisation	À l'extérieur ou dans des bâtiments ouverts
Méthode d'application	Le piège doit être rempli d'eau.

Dose prescrite et fréquence d'application	30 g de produit par litre d'eau. Une application tous les 15-30 jours, en fonction de la température et du degré d'infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (amateur) et professionnel
Emballage(s)	<ul style="list-style-type: none"> ° Sac (feuille d'aluminium) : 30 g / 50 g / 100 g / 125 g ° Pots (Polyéthylène): 250 g / 1 kg / 3 kg ° Sac (aluminium revêtu plastique): 125 g / 150 g ° Sac (PET): 50 g

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 1

- Ouvrez le petit bouchon au-dessus du couvercle.
- Remplissez le sac d'eau jusqu'à ce que l'eau atteigne la « ligne de remplissage ».
- Fermez le petit bouchon quand vous avez fini de remplir le sac d'eau.
- L'attractif commencera à attraper les mouches environ 3 jours après avoir été placé dans les endroits infectés.
- Tournez le bouchon en plastique vers la gauche et tirez pour l'ouvrir afin de permettre aux mouches d'entrer dans le piège.
- Accrochez le piège à une hauteur de 3 à 6 pieds (1-2 mètres du sol. Il est recommandé de placer le piège dans un endroit bien éclairé par la lumière du soleil.
- Après 30 jours ou lorsque le piège est plein ou que son contenu est sec, fermez le couvercle du piège et jetez-le dans une poubelle.

Pour une efficacité maximale du piège

- Lorsqu'il fait chaud, accrochez le piège à l'ombre. Lorsqu'il fait frais, accrochez le piège au soleil.
- Assurez-vous qu'il y a toujours de l'eau dans le piège. Si le piège n'a pas d'eau, il ne sera pas efficace. Si besoin est, ajoutez de l'eau.
- L'appât est efficace entre 15 et 30 jours. Ensuite, remplacez-le par un nouveau.

Conservation : Conservez dans un endroit frais et sec hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Où l'accrocher ?

Tous nos pièges à mouches à base d'eau sont destinés à un usage EXTERIEUR UNIQUEMENT.

Ils luttent contre les mouches à l'extérieur et les empêchent de pénétrer à l'intérieur. Nous recommandons d'accrocher le piège à environ 7-8 mètres des entrées de la maison et à 6-7 mètres des terrasses ou de la zone de places assises.

Emplacements recommandés pour accrocher le piège :

- Le long de la barrière arrière ou vers votre arrière-cour
- Près d'un parcours pour chiens ou d'un chenil
- Près des poubelles ou des bennes à ordures
- Près d'un tas de compost
- Près d'un camping
- Dans une grange avec une bonne ventilation
- Autour des élevages de volailles, de porcs, de moutons, de vaches laitières et de bovins de boucherie.

4.1.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 1 :

/

4.1.3. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

4.1.4. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

4.1.5. Si spécifique à l'utilisation N° 1: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

4.2. Descriptions de l'utilisation N°2

Tableau 2: Utilisation # 2 – Fly In - Formulation exclusive pour les pièges

Type de produit	PT19-Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description détaillée de l'utilisation autorisée	Appât pour mouches
Organismes cibles (si pertinent, inclure le stade de développement)	Mouches domestiques (<i>Musca domestica</i>) Mouches charbonneuses (<i>Stomoxys Calcitrans</i>) Adultes
Domaine d'utilisation	Le produit doit être dissous dans l'eau puis versé dans le piège.
Méthode d'application	Le produit doit être dissous dans l'eau puis versé dans le piège.
Dose prescrite et fréquence d'application	30 g de produit par litre d'eau. Une application tous les 15-30 jours, en fonction de la température et du degré d'infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (amateur) et professionnel
Emballage(s)	° Sac (feuille d'aluminium) : 30 g / 50 g / 100 g / 125 g ° Pots (Polyéthylène): 250 g / 1 kg / 3 kg ° Sac (aluminium revêtu plastique): 125 g / 150 g ° Sac (PET): 50 g

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques à l'utilisation N° 2

- Ajoutez 1 cuillère d'appât (1,06oz ou 30g) par litre d'eau.
- Utilisez la quantité d'eau et d'appât en fonction de la taille du piège.
- L'attractif commencera à attraper les mouches environ 3 jours après avoir été placé dans les endroits infectés.
- Lorsque le liquide d'appât sèche dans le piège, renouvelez-le

Pour une efficacité maximale du piège.

- Lorsqu'il fait chaud, accrochez le piège à l'ombre. Lorsqu'il fait frais, accrochez le piège au soleil.
- Assurez-vous qu'il y a toujours de l'eau dans le piège. Si le piège n'a pas d'eau, il ne sera pas efficace. Si besoin est, ajoutez de l'eau.
- L'appât est efficace entre 15 et 30 jours. Ensuite, remplacez-le par un nouveau.
- Conservation : Conservez dans un endroit frais et sec hors de la portée des enfants et des animaux domestiques.

Où l'accrocher ?

Tous nos pièges à mouches à base d'eau sont destinés à un usage **EXTERIEUR UNIQUEMENT**.

Ils luttent contre les mouches à l'extérieur et les empêchent de pénétrer à l'intérieur. Nous recommandons d'accrocher le piège à environ 7-8 mètres des entrées de la maison et à 6-7 mètres des terrasses ou de la zone de places assises.

Emplacements recommandés pour accrocher le piège :

- Le long de la barrière arrière ou vers votre arrière cour
- Près d'un parcours pour chiens ou d'un chenil
- Près des poubelles ou des bennes à ordures
- Près d'un tas de compost
- Près d'un camping
- Dans une grange avec une bonne ventilation
- Autour des élevages de volailles, de porcs, de moutons, de vaches laitières et de bovins de boucherie.

4.2.2. Mesures de gestion du risque spécifiques à l'utilisation N° 2 :

/

4.2.3. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

/

4.2.4. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

/

4.2.5. Si spécifique à l'utilisation N° 2: Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

/

5. Instructions d'utilisation générales

5.1. Consignes d'utilisation

/

5.2. Mesures de gestion des risques

Aucun danger spécifique n'ayant été identifié pour ce produit, seules des mesures d'atténuation générales sont recommandées.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

S'assurer que le poste de travail est bien ventilé.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Lavez-vous toujours les mains après avoir utilisé le produit.

Équipement de Protection Individuelle (EPI) :

Il n'est pas nécessaire d'avoir un EPI pour manipuler ce produit.

Mesures de sécurité-incendie :

Moyens d'extinction appropriés :

Pulvérisation d'eau. Poudre sèche. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés :

Aucune donnée disponible.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Formation de gaz ou de vapeurs de combustion dangereux possible dans le cas peu probable d'un incendie.

Conseil aux sapeurs-pompiers : Ne pas intervenir sans équipement de protection approprié. Appareils respiratoires autonomes. Protection complète du corps.

5.3. Indications des effets directs et indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Après inhalation : Emmenez la personne à l'air frais et maintenez-la dans une position confortable pour respirer.

Après un contact avec la peau : Lavez la peau avec beaucoup d'eau.

Après un contact avec les yeux : Rincez les yeux avec de l'eau par précaution.

Après ingestion : Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous vous sentez mal.

Indication de tous les soins médicaux et traitements spéciaux à dispenser immédiatement :
Traitez selon les symptômes.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel :

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Pour les non-secouristes : Récupérez à l'état sec. Nettoyez la zone affectée.

Pour les intervenants en cas d'urgence : N'essayez pas d'intervenir sans équipement de protection adapté.

Précautions environnementales :

Évitez de libérer le produit dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Récupérez mécaniquement le produit.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Éliminez les résidus du produit dans un site autorisé (centre de recyclage).

Les récipients vides doivent être éliminés conformément à la législation nationale (centre de recyclage).

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions de stockage normales

Conditions de conservation : Conservez dans un endroit frais et sec.

Durée de conservation: 2 ans

6. Autres informations

/